

La fiche tiers : bloc « Facturation électronique »

Un bloc « **Facturation électronique** » est ajouté sur la fiche de chaque tiers.

Adresse de facturation électronique

Adresse par défaut : Déduite automatiquement du SIREN (source « Automatique »).

Adresses spécifiques : Saisir « **SIREN** » ou « **SIREN_suffixe** » (jamais une adresse postale : le champ est contrôlé) avec un libellé facultatif, puis « Ajouter ». Chaque adresse peut être définie par défaut (« Définir comme valeur par défaut ») ou supprimée.

Bouton « Récupérer les adresses depuis l'annuaire » : Lit dans l'annuaire AFNOR toutes les adresses de réception déclarées pour le SIREN du tiers, enrichies de la désignation et de l'adresse postale de chaque établissement (registre public des entreprises, siège signalé). Cocher les adresses à ajouter (les actives sont précochées) puis « **Ajouter la sélection** ». Les adresses déjà enregistrées sont indiquées « **Déjà enregistrée** ». Nécessite un SIREN sur le tiers.

Création ou modification de la fiche : L'adresse saisie dans le champ de routage est enregistrée par le module à l'enregistrement du tiers.

Motif de non-gestion

Indique pourquoi le tiers est exclu de la facturation électronique :

- « Tiers hors zone géographique (France uniquement) » ;
- « Tiers particulier (B2C) » ;
- « Tiers non soumis à la TVA » ;
- « Choix de l'utilisateur ».

Produit par défaut (fournisseurs, si la réception est active)

Produit ou service utilisé à l'import d'une facture de ce fournisseur quand aucune ligne ne correspond à un produit existant. C'est un « fourre-tout » qui s'applique à toutes les lignes non reconnues.

Fusion de tiers

Les adresses de routage suivent le tiers conservé.

Revision #1

Created 2026-09-24 13:27:42 UTC by Fallinah

Updated 2026-09-24 13:31:41 UTC by Fallinah